

## Honoraires de transaction TTC - à la charge du VENDEUR\*

### RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-dessus

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
De 0 à 49.999 €	5.000 € TTC	Rémunération forfaitaire de 5 000 € TTC
De 50.000 € à 59.999 €	6.000 € TTC	
De 60.000 € à 79.999 €	7.000 € TTC	
De 80.000 € à 99.999 €	8.000 € TTC	
De 100.000 € à 119.999 €	8.600 € TTC	
De 120.000 € à 149.999 €	9.600 € TTC	
De 150.000 € à 179.999 €	11.000 € TTC	
De 180.000 € à 209.999 €	12.000 € TTC	
De 210.000 € à 249.999 €	13.000 € TTC	
A partir de 250.000 €	6 % TTC	

### Commission calculée sur le montant du prix de vente porté sur le mandat\*

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**